

COMMUNE DE NIEDERSCHAEFFOLSHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2002 A 20 HEURES

Convocation en date du 14 octobre 2002

Sous la présidence de M. VIERLING Fernand, Maire

Membres présents :

M. VIERLING Fernand, Maire

M. PAULUS Jean-Paul, M. VOEGELE Paul, M. GEIST Patrick, Adjoint au Maire

M. TRIMBUR Franck, M. GUTHMULLER Roland, M. LANOIX Martin, M. DURRHEIMER Rémi, M. SPITZER Gilbert, Mme WARTZOLFF Monique, M. DAUL Claude, M. KELLER Richard, M. DOSSMANN Dominique, M. FURST Denis, Conseillers Municipaux

Membre absent excusé : M. VOLGRINGER Alphonse, Adjoint au Maire (pouvoirs à M. PAULUS Jean-Paul)

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2002

Après lecture et mise aux voix, le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2002 est approuvé à l'unanimité.

2 - DELIMITATION DU PERIMETRE D'UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire informe les élus que par délibération du 2 juillet 2002, le Conseil Municipal de la commune de Schweighouse-sur-Moder s'est prononcé en faveur de la création d'une communauté de communes.

Le périmètre de la communauté de communes comprend les communes de Batzendorf, Dauendorf, Haguenau, Huttendorf, Morschwiller, Niederschaeffolsheim, Ohlungen, Schweighouse-sur-Moder, Uhlwiller et Wintershouse.

L'arrêté préfectoral du 31 juillet 2002 y relatif stipule que le Conseil Municipal de chaque commune concernée dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification dudit arrêté, pour se prononcer. A défaut de délibération dans le délai imparti, la décision est réputée favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable au projet de création d'une communauté de communes comprenant le périmètre des communes de Batzendorf, Dauendorf, Haguenau, Huttendorf, Morschwiller, Niederschaeffolsheim, Ohlungen, Schweighouse-sur-Moder, Uhlwiller et Wintershouse.

3 - AMENAGEMENT ET MISE EN PLANTATION D'ESPACES VERTS

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal trois devis du 14 octobre 2002 proposés par la Sarl TRIMBUR REV de Niederschaeffolsheim relatifs à l'aménagement des espaces verts suivants :

- | | |
|--|---------------------|
| a) - massif devant l'école, route de Bischwiller | 1 040 € |
| - plate-bande devant la dépendance du presbytère, route de Bischwiller | 1 200 € |
| - massif devant l'église, rue de l'Eglise | 2 560 € |
| - massif devant le presbytère, rue de l'Eglise | 360 € |
| - massif longeant la nouvelle entrée d'école, rue de l'Eglise | <u>1 120 €</u> |
| dont 3 200 € à 19,60 % et 3 080 € à 5,50 % | = <u>6 280 € HT</u> |
| b) - intersection rue du Stade, rue des Mésanges, rue de l'Eglise et | = 2 630 € HT |
| rue des Acacias, dont 1 860 € à 19,60 % et 770 € à 5,50 % | |
| c) - jardin du presbytère, dont 1 820 € à 19,60 % et 330 € à 5,50 % | = <u>2 150 € HT</u> |

Monsieur Franck TRIMBUR, conseiller municipal directement concerné par cette affaire, a quitté la salle et n'a pas pris part à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de confier l'exécution des travaux d'aménagement des espaces verts à la Sarl TRIMBUR REV, conformément au détail des devis présentés et d'autoriser le Maire à signer les bons de commande y relatifs.

4 - ACQUISITION DE MOBILIER SCOLAIRE

En vue du renouvellement partiel du mobilier scolaire, le Maire soumet à l'assemblée la proposition du 12 octobre 2002 faite par la Société Bureau-Bibliothèque Scolaire de Kaysersberg concernant la fourniture de 26 tables individuelles et 26 chaises pour les élèves ainsi que d'un bureau et d'une chaise pour l'enseignante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter le devis de ladite société et de lui passer commande de l'ensemble du matériel scolaire précité pour un montant global de 2.820,31 € HT,
- de faire également l'acquisition auprès de la même société d'un meuble bas de rangement destiné au bureau du Maire pour la somme de 994,70 € HT, comme proposé par un précédent devis daté du 5 septembre 2002,
- d'affecter la dépense à la section d'investissement,
- d'autoriser le Maire à signer les bons de commande respectifs.

5 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR PROJET D'ACTION CULTUREL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 100 € à la coopérative scolaire de l'école primaire dans le cadre du montage financier du PAC (projet d'action culturelle) concernant les niveaux CE1 et CE2. La participation de la collectivité au financement du projet permettra l'intervention d'un auteur-illustrateur afin d'aider les enfants à créer un album et de leur faire découvrir les étapes de fabrication d'un livre en visitant une maison d'édition et une imprimerie.

6 - ACQUISITION DE MATERIEL ET D'EQUIPEMENT POUR LE CORPS DES SAPEURS-POMPIERS

Afin de maintenir le niveau opérationnel du corps local en subvenant à ses besoins, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à l'acquisition d'un émetteur-récepteur portable avec batterie auprès du SDIS pour un montant de € 1.282,94 TTC, ainsi que de divers équipements (pantalons "kermel", gants, casquettes, cagoules, volets de nuque, képis, jeux de galons, etc ...) pour la somme approximative de € 2.500,00 TTC auprès des sociétés BALSAN et DOM SECURITE, et d'autoriser le Maire à signer les bons de commande y relatifs.

7 - CONNEXION DE L'ECOLE A INTERNET

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confirmer sa décision du 28 septembre 2001 autorisant la connexion de l'école à Internet, et opte pour le forfait "Scolagora" de 1520 heures, conformément à la proposition n° 1 de France Télécom en date du 23 août 2002 s'élevant à la somme de € 1.834,32 TTC la première année (frais de câblage en sus) et à € 814,61 TTC les années suivantes, et d'autoriser le Maire à signer le contrat à intervenir entre les parties ainsi que tous les documents y relatifs.

Fait et délibéré à NIEDERSCHAEFFOLSHEIM le 18 octobre 2002

Le Maire,

Les Membres du Conseil Municipal,